



# LA CFTC VOUS SOUTIENT

## 8 fois plus!

Le syndicat CFTC s'engage tous les jours à défendre les intérêts matériels et moraux de tous les travailleurs du privé et du public (y compris en période de chômage), à construire une société plus juste, et à mettre à disposition de ses adhérents des services privilégiés de qualité : assurances, protection juridique, plate-forme d'assistance vie privée...

**Actifs ou retraités,  
votre adhésion CFTC vous ouvre des droits,  
rejoignez-nous !**

Ces services couvrent tous les adhérents CFTC à jour de leur cotisation auprès de la Confédération.

Syndicat  
**CFTC**  
*La Vie à Défendre*

# Des services gratuits pour tous

## Conseiller

### Rencontrer des hommes et des femmes compétents

Au sein de vos régions, des hommes et des femmes compétents nommés par la CFTC, sont à votre écoute pour vous informer et pour garantir vos droits sociaux en matière de sécurité sociale, de logement, de formation professionnelle continue. Nouvel adhérent, n'hésitez pas à les solliciter.

## Anticiper

### Bénéficiez d'une mutuelle

La mutuelle complémentaire maladie PMF-CFTC est proposée à tous les adhérents CFTC ainsi qu'à leur famille. Son nom illustre l'une des priorités de la CFTC, la défense de toute la famille, dans un esprit mutualiste, esprit d'entraide et de solidarité. Bien que payant, ce service est plébiscité, profitez-en !

### Contrat Protection mutuelle familiale CFTC (PMF-CFTC)

## Se former

### Acquérir des compétences

La formation syndicale CFTC propose à tous ses adhérents, des formations pour approfondir son parcours militant et professionnel (technique de communication, droit du travail...). Un parcours de formation adapté à votre engagement, vos compétences et votre personnalité peut vous être conseillé par votre responsable formation fédéral ou régional.

## Sécuriser

### Vous défendre au travail

Ce service prévoit la mise à disposition d'un avocat, son défraiement et la prise en charge des frais de justice, lorsque dans l'exercice de sa profession, un salarié, adhérent à la CFTC, est mis en cause personnellement devant une juridiction pénale, civile ou administrative à la suite d'une faute.

### Contrat Protection juridique professionnelle

Écoute, soutien, responsabilité

### Rejoignez la CFTC!

Que ce soit dans le cadre de vos activités professionnelle, militante ou familiale, avec ces 8 services proposés par la CFTC, retrouvez l'essentiel, **vivre sereinement.**

## Accompagner

### Encourager l'engagement

La CFTC donne la possibilité à ses adhérents de prendre des responsabilités syndicales sur leur lieu de travail. Elle les accompagne, leur donne les moyens et les informations nécessaires pour s'épanouir dans cet engagement (mener des élections professionnelles, négocier des accords, impulser et animer le dialogue social, développer l'image et l'implantation de la CFTC...).

## Protéger

### Défendre votre contrat de travail

Ce service défend les adhérents CFTC qui justifient de plus de deux années de cotisations, dans un litige qui les oppose à leur employeur : licenciement individuel ou mesure disciplinaire. Il prévoit la mise à disposition ou le défraiement (selon un barème) de l'avocat de l'adhérent et la prise en charge des frais de justice.

### Contrat Protection juridique du contrat de travail

## Garantir

### Assurer votre quotidien

Une plate-forme juridique est à votre écoute pour répondre immédiatement par téléphone à toute question d'ordre privé : consommation, logement, fiscalité, loisirs, famille, voisinage. Pour une recherche approfondie, un délai de 48h peut être nécessaire. Ce service est ouvert à tous les adhérents CFTC, 6 jours sur 7, de 8h à 20h.

### Contrat Plate-forme d'assistance juridique

## Soutenir

### Pérenniser votre militantisme

Ce service protège tous les militants CFTC dans le cadre de leur activité syndicale. La protection proposée couvre les dommages corporels et matériels lors d'un accident, l'assistance rapatriement si besoin et la responsabilité civile pour indemniser une éventuelle victime.

### Contrat Solidarité vie syndicale (SVS)

## Nos valeurs

### Construire une société plus juste

#### L'économie au service de la personne

Les adhérents CFTC sont convaincus que seule une société qui respecte l'ensemble des temps de vie (travailleurs, familiaux, associatifs...) est réaliste et durable. La CFTC place l'Homme au centre de son action et promeut le bien commun.

#### La force sociale construite ensemble

Selon la CFTC, la construction sociale ne peut s'exercer que dans le cadre d'un fonctionnement responsable, fondé sur la négociation entre les organisations syndicales et patronales. La CFTC s'attache à prendre en compte dans toutes ses négociations, les besoins de ses adhérents, et puise dans cette diversité, la force de ses propositions.

« Se syndiquer, un acte Citoyen et Solidaire »

Le syndicat CFTC, c'est l'assurance d'un soutien, d'une écoute et de la responsabilité.

### Prenez contact avec votre syndicat CFTC

Depuis plus de 90 ans, la CFTC défend les intérêts communs de ses adhérents, 142 000 fin 2009. Elle les assiste juridiquement et psychologiquement dans leur quotidien (conditions de travail, négociations salariales...), à travers ses syndicats présents sur tout le territoire et dans toutes les professions. La CFTC assume la pleine responsabilité de son action indépendamment de tout groupement extérieur, politique ou religieux.

### La CFTC a contribué à d'importantes avancées sociales :

- 1932 : Loi généralisant les allocations familiales à l'ensemble des salariés
- 1936 : Semaine de 40H, deux semaines de congés payés, conventions collectives
- 1943 : Participation à l'élaboration du Programme du Conseil National de la Résistance
- 1946 : Création de la sécurité sociale
- 1950 : Création du SMIG, qui devient le SMIC en 1970
- 1958 : Création de l'assurance chômage (UNEDIC) gérée paritairement par les syndicats
- 1967 : Création de l'ANPE
- 1968 : Augmentation de 25 % du SMIG, création de la section syndicale d'entreprise
- 1971 : Loi sur la formation professionnelle continue
- 1972 : Loi généralisant les retraites complémentaires à l'ensemble des salariés
- 1982 : Création des chèques vacances
- 1985 : Création de l'allocation parentale d'éducation
- 1986 : Création du conseiller du salarié
- 1997 : Début de la négociation sur les 35H hebdomadaires (généralisation en 2000)
- 2006 : Lancement par la CFTC d'un nouveau « Statut du travailleur » qui sécurise les parcours de vie
- 2008 : La portabilité du DIF et des complémentaires santé et prévoyance permet à un salarié de conserver ses avantages même après une rupture de son contrat de travail (loi issue du « Statut du travailleur »)

### En 2010, construisons ensemble la société de demain!

Pour bénéficier de ces services, prenez contact avec votre délégué syndical ou l'union départementale à laquelle vous êtes rattaché.

[www.cftc.fr](http://www.cftc.fr)